



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légalité
le :
AR n° :

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Budget supplémentaire du budget principal Seine-et-Yvelines-Numérique et des budgets annexes centrale d'achats S-YNCA et Réseau Très Haut Débit RTHD

Le 18 mai 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni de manière dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 11 mai 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les budgets primitifs 2021

Vu l'approbation des comptes administratifs et de l'affectation des résultats associés

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

Adopte le budget supplémentaire 2021 pour le budget principal M52 du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 546 289,00	5 546 289,00
		Dépenses d'ordre	5 546 289,00	5 546 289,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	2 192 974,42	2 192 974,42
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	6 621 597,95	6 621 597,95
	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Autre	0,00	0,00

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Budget supplémentaire du budget principal Seine-et-Yvelines-Numérique et des budgets annexes centrale d'achats S-YNCA et Réseau Très Haut Débit RTHD

		Dépenses réelles	8 814 572,37	8 814 572,37
		Total Dépenses d'investissement	14 360 861,37	14 360 861,37
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	943 386,11	943 386,11
	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 602 902,89	4 602 902,89
		Recettes d'ordre	5 546 289,00	5 546 289,00
Recettes réelles	024	Produit de cession des immobilisations	24 400,00	24 400,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	961 378,89	961 378,89
	13	Subventions d'investissement	4 107 227,55	4 107 227,55
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Autre	3 721 565,93	3 721 565,93
		Recettes réelles	8 814 572,37	8 814 572,37
		Total Recettes d'investissement	14 360 861,37	14 360 861,37

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	943 386,11	943 386,11
	042	Opérations d'ordre de transferts entre section	4 602 902,89	4 602 902,89
		Dépenses d'ordre	5 546 289,00	5 546 289,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	20 130,00	20 130,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	2 417 224,55	2 417 224,55
	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 270 247,19	1 270 247,19
		Autre	0,00	0,00
		Dépenses réelles	3 707 601,74	3 707 601,74
		Total Dépenses de fonctionnement	9 253 890,74	9 253 890,74
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transferts entre section	5 546 289,00	5 546 289,00
		Recettes d'ordre	5 546 289,00	5 546 289,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	240 250,85	240 250,85
	74	Dotations, subventions et participations	2 429 421,39	2 429 421,39
	75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Autre	1 037 929,50	1 037 929,50
		Recettes réelles	3 707 601,74	3 707 601,74
		Total Recettes de fonctionnement	9 253 890,74	9 253 890,74

ARTICLE 2 :

Adopte le budget supplémentaire 2021 pour le budget annexe Centrale d'achats M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Chap.	Libellé chapitre	YNCA	Total
-------	------------------	------	-------

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Budget supplémentaire du budget principal Seine-et-Yvelines-Numérique et des budgets annexes centrale d'achats S-YNCA et Réseau Très Haut Débit RTHD

Dépenses d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	7 096 612,00	7 096 612,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
	65	autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	7 096 612,00	7 096 612,00
Total Dépenses de fonctionnement			7 096 612,00	7 096 612,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	6 519 832,43	6 519 832,43
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	576 779,57	576 779,57
		Recettes réelles	7 096 612,00	7 096 612,00
Total Recettes de fonctionnement			7 096 612,00	7 096 612,00

ARTICLE 3 :

Adopte le budget supplémentaire 2021 pour le budget annexe Réseau Très Haut Débit M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	RESEAUX THD	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 303,00	262 303,00
		Dépenses d'ordre	262 303,00	262 303,00
Dépenses réelles	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
	16	emprunts et dettes assimilées	170 000,00	170 000,00
	20	immobilisations incorporelles	3 473,70	3 473,70
	21	Immobilisations corporelles	2 921 847,73	2 921 847,73
	23	immobilisations en cours	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Autre	0,00	0,00
		Dépenses réelles	3 095 321,43	3 095 321,43
Total Dépenses d'investissement			3 357 624,43	3 357 624,43
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 303,00	262 303,00
		Recettes d'ordre	262 303,00	262 303,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	240 705,59	240 705,59
	16	emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		Résultat d'investissement reporté	2 854 615,84	2 854 615,84
		Recettes réelles	3 095 321,43	3 095 321,43
Total Recettes d'investissement			3 357 624,43	3 357 624,43

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Budget supplémentaire du budget principal Seine-et-Yvelines-Numérique et des budgets annexes centrale d'achats S-YNCA et Réseau Très Haut Débit RTHD

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	RESEAUX THD	Total
Dépenses d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 303,00	262 303,00
		Dépenses d'ordre	262 303,00	262 303,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	808 892,41	808 892,41
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
	65	autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	66	Charges financières	25 000,00	25 000,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	833 892,41	833 892,41
Total Dépenses de fonctionnement			1 096 195,41	1 096 195,41
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 303,00	262 303,00
		Recettes d'ordre	262 303,00	262 303,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	126 452,80	126 452,80
	74	subventions d'exploitations	0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Résultat de fonctionnement reporté	707 439,61	707 439,61
		Recettes réelles	833 892,41	833 892,41
Total Recettes de fonctionnement			1 096 195,41	1 096 195,41

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Budget supplémentaire du budget principal Seine-et-Yvelines-Numérique et des budgets annexes centrale d'achats S-YNCA et Réseau Très Haut Débit RTHD

Président de séance : M. Pierre BEDIER

Présents :

M. Eddie AÏT, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, M. Jean-Louis FLORES, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, M. Benoit POUYET, M. Serge QUERARD, M. Jean-François RAYNAL, M. Paul SUBRINI

Dont

Pouvoir :

Mme Cécile DUMOULIN donne pouvoir à Mme Anne HERY LE PALLEC
M. Jean-Michel FOURGOUS donne pouvoir à M. Nicolas DAINVILLE
M. Karl OLIVE donne pouvoir à M. Jean-François RAYNAL
M. Laurent RICHARD donne pouvoir à M. Paul SUBRINI

Absents EXCUSÉS :

Mme Cécile DUMOULIN, M. Jean-Michel FOURGOUS, M. André MANCIPOZ, M. Karl OLIVE, M. Laurent RICHARD, M. Laurent VASTEL, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE, M. Vincent FRANCHI

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	17

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Budget supplémentaire du budget principal Seine-et-Yvelines-Numérique et des budgets annexes centrale d'achats S-YNCA et Réseau Très Haut Débit RTHD

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Eddie AÏT	À DISTANCE	POUR
M. Bruno CORADETTI	À DISTANCE	POUR
M. Daniel COURTES	À DISTANCE	POUR
M. Nicolas DAINVILLE	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	REPRÉSENTÉE	POUR
M. Jean-Louis FLORES	À DISTANCE	POUR
M. Jean-Michel FOURGOUS	REPRÉSENTÉ	POUR
M. François GARAY	À DISTANCE	POUR
Mme Ghislaine HAUETER	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
Mme Nathalie LEANDRI	À DISTANCE	POUR
M. Karl OLIVE	REPRÉSENTÉ	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Serge QUERARD	À DISTANCE	POUR
M. Jean-François RAYNAL	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Paul SUBRINI	À DISTANCE	POUR
M. Laurent RICHARD	À DISTANCE	POUR